



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2021-09

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-08-26-00024 - Arrêté n° DOS 2021 / 3391 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EUROFINS-CEF » sis, 37 rue Boulard à PARIS (75014) (6 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2021-09-03-00002 - ARRÊTÉ N°DOS-2021/3396 portant changement de forme juridique de la SASU AMBULANCES DU PROGRES (95140 Garges-lès-Gonesse) (2 pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-26-00024

Arrêté n° DOS 2021 / 3391 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « EUROFINS-CEF » sis, 37 rue
Boulard à PARIS (75014)

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 3391

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EUROFINS-CEF » sis, 37 rue Boulard à PARIS (75014)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n°016/ARSIDF/LBM/2020 en date du 2 octobre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS CEF » sis, 37 rue Boulard à PARIS (75014).

CONSIDERANT le dossier reçu par courrier en date du 22 avril 2021, complété en date des 16 juin et 2 août 2021 de Monsieur Patrick LISZCZYNSKI, biologiste responsable et représentant légal du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS CEF » sis, 37 rue Boulard, à PARIS (75014), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Al Khansaa ECHAABI avec effet du 7 novembre 2020 et la cession d'une action de catégorie « A » détenue par Madame Al Khansaa ECHAABI au profit de la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Marie-Noëlle LABASITE-BOURRET avec effet du 7 novembre 2020 et la cession d'une action de catégorie « A » détenue par Madame Marie-Noëlle LABASTIE-BOURRET au profit de la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » ;
- La démission de Madame Isabelle VICENS de ses fonctions de biologiste médical et de son mandat de Présidente avec effet du 7 novembre 2020 et la cession d'une action de catégorie « A » détenue par Madame Isabelle VICENS au profit de la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » ;
- La nomination de Monsieur Patrick LISZCZYNSKI en qualité de Président de la SELAS « EUROFINS CEF » ;
- L'agrément de Madame Carole LEBARBIER, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la SELAS « EUROFINS CEF » et la cession d'une action de catégorie « B » détenue par la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » à son profit.

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 3 mars 2021 actant la démission de Madame Isabelle VICENS de son mandat de Présidente et la nomination de Monsieur Patrick LISZCZYNSKI en qualité de Président de la SELAS « EUROFINS CEF » ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 9 avril 2021 constatant la renonciation par les biologistes exerçant au sein de la société à leur droit de priorité aux cessions d'actions projetées, et autorisant la cession d'une action de catégorie « B » par la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » au profit de Madame Carole LEBARBIER, ainsi que son agrément en qualité de nouvelle associée de la SELAS « EUROFINS CEF » ;

CONSIDERANT l'ordre de mouvement établi entre la SELAS « EUROFINS CEF » et Madame Carole LEBARBIER en date du 9 avril 2021, portant sur la cession d'une action de catégorie « B » au profit de Madame Carole LEBARBIER ;

CONSIDERANT la convention d'exercice libéral établie entre la SELAS « EUROFINS CEF » et Madame Carole LEBARBIER en date du 28 février 2021, à compter du 8 avril 2021 ;

CONSIDERANT la copie du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Madame Carole LEBARBIER, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens depuis le 8 avril 2021 ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'article 8 des statuts de la SELAS « EUROFINS CEF » mis à jour en date du 9 novembre 2019, le capital social de la société est divisé en 5 actions de préférence de catégorie A, 747 079 actions de préférence de catégorie B et 123 691 actions de préférence de catégorie C ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « EUROFINS CEF ».

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale « EUROFINS CEF » dont le siège social sis, 37 rue Boulard à PARIS (75014) dirigé par Monsieur Patrick LISZCZYNSKI, biologiste responsable, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « EUROFINS CEF » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 005 071 8, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-32 sur les dix sites ouverts au public ci-dessous :

1-le site principal et siège social
37, rue Boulard à PARIS (75014)

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée)
Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 072 6

2-le site Desaix
27, rue Desaix à PARIS (75015)

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée)
Microbiologie (virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 073 4

3-le site Couturier
1, rue Paul Vaillant Couturier à NOISY-LE- SEC (93130)

Site pré-post analytique
N° FINESS ET en 611 : 93 002 416 1

4-le site Cauchy
28-30, rue Cauchy à PARIS (75015)

Site pré-post analytique
N° FINESS ET en 611 : 75 005 148 4

5-le site Couturier 2
36, Avenue Paul Vaillant Couturier à VITRY-SUR-SEINE (94400)

Site pré-post analytique
N° FINESS ET en 611 : 94 002 119 9

6-le site de Paris
85, rue Pelleport à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 048 6

7-le site Fontenay-sous-Bois
139, rue Dalayrac à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 065 4

8-le site Alfortville
179, rue Paul Vaillant Couturier à ALFORTVILLE (94140)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 066 2

9-le site Bonneuil-sur-Marne
9, avenue de Verdun à BONNEUIL-SUR-MARNE (94380)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 128 0

10-le site Créteil
5, place de l'Abbaye à CRETEIL (94000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 248 6

La liste des dix biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont un biologiste responsable est la suivante :

- 1. Patrick LISZCZYNSKI, médecin, biologiste responsable, Président**
2. Dalila HAI, médecin, biologiste médical
3. Nadya LISOVA, médecin, biologiste médical
4. Lionel GOLDRAJCH, pharmacien, biologiste médical
5. Isabelle SOURON, pharmacien, biologiste médical
6. Nathalie LEFEVRE-BULTINGAIRE, médecin, biologiste médical
7. Catherine MAFFRE DE LASTENS, pharmacien, biologiste médical
8. Philippe MORGADO, médecin, biologiste médical
9. Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste medical
- 10. Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste medical.**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « EUROFINS CEF » est la suivante :

Associés	Actions de Préférence catégorie A	Actions de Préférence catégorie B	Actions de Préférence catégorie C	Droits de vote	Droits de vote en %
Patrick LISZCZYNSKI	1			37 354	5,00%
Lionel GOLDRAJCH	1			31 354	5,00%
Philippe MORGADO	1			37 354	5,00%
Dalila HAI	1			37 354	5,00%
Carole LEBARBIER	1			37 354	5,00%
Isabelle SOURON	1			37 354	5,00%
Nathalie LEFEVRE BULTINGAIRE	1			37 354	5,00%
Catherine MAFFRE DE LASTEN	1			37 355	5,00%
Georgiana SIRETEANU	1			37 354	5,00%
Nadya LISOVA	1			37 354	5,00%
S/total des Associés Professionnels Internes	10			373 541	50,00%
SELAS EUROFINS LABAZUR PROVENCE		371 068		185 537	24,83%

SELAS EUROFINS BIO LAB		376 001		188 002	25,16%
S/total des Associés Professionnels Externes		747 069		373 539	49,99%
EUROFINS BIOLOGIE MEDICALE ILE DE FRANCE			123 691		
S/total des Tiers Porteurs			123 691		
TOTAL	10	747 069	123 691	747 079	100%

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 016/ARSIDF/LBM/2020 du 2 octobre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EUROFINS CEF », est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 août 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-09-03-00002

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3396
portant changement de forme juridique de la
SASU AMBULANCES DU PROGRES
(95140 Garges-lès-Gonesse)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3396

portant changement de forme juridique de la SASU AMBULANCES DU PROGRES

(95140 Garges-lès-Gonesse)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2008-36 en date du 18 avril 2008 portant agrément, sous le n° 95-08-197 de la SARL AMBULANCES DU PROGRES sise 7 rue de la Grande Ourse à Cergy Saint Christophe (95800) ayant pour gérant Monsieur Makrem BEN SALAH ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2009-46 en date du 2 avril 2009 portant Transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DU PROGRES sise 29-31- boulevard de la Muette à Garges-lès-Gonesse (95140) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Makrem BEN SALAH relatif au changement de forme juridique de la société SARL AMBULANCES DU PROGRES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES DU PROGRES sise 29-31- boulevard de la Muette à Garges-lès-Gonesse (95140) devient SASU AMBULANCES DUPROGRES.

Le gérant Monsieur Makrem BEN SALAH devient président de la SASU AMBULANCES DUPROGRES à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 3 septembre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE